

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## ABONNEMENT.

A QUEBEC :  
12 mois, 10s.  
6 " 5s.  
3 " 2s-6d.  
payable d'avance.

## L'ORDRE SOCIAL.

## ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :  
12 mois, 7s-8d.  
outre les frais de  
Poste.  
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION, }  
No. 5. Rue des Jardins. }

QUEBEC, JEUDI, 18 JUILLET, 1850.

BUREAU DE REDACTION }  
No. 5, Rue des Jardins. }

## SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

**Religion.**—Discours sur la suite de la Religion, par Bossuet, (Suite).—**Littérature.**—Lelendemain de la victoire, par Ls. Veillot, (suite).—De la *Démocratie*, (Dialogue).—**Morale.**—Simon de Nantua ou le Marchand Forain, (suite).—**Parlement Canadien.**—Affaires de Rouitines, &c.—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales; faits divers, &c., &c.

## RELIGION.

## DISCOURS

sur

## LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

IV. *David, les rois et les prophètes.*

(Suite.)

Il n'y a rien de plus remarquable dans l'histoire du peuple de Dieu que ce ministère des prophètes. On voit des hommes séparés du peuple par une vie retirée et par un habit particulier: ils ont des demeures où on les voit vivre dans une espèce de communauté, sous un supérieur que Dieu leur donnait. Leur vie pauvre et pénitente était la figure de la mortification qui devait être annoncée sous l'Évangile. Dieu se communiquait à eux d'une façon particulière, et faisait éclater aux yeux du peuple cette merveilleuse communication; mais jamais elle n'éclatait avec tant de force que durant les temps de désordres où il semblait que l'idolâtrie allait abolir la loi de Dieu. Durant ces temps malheureux, les prophètes faisaient retentir de tous côtés, et de vive voix et par écrit, les menaces de Dieu et le témoignage qu'ils rendaient à sa vérité. Les écrits qu'ils faisaient étaient entre les mains de tout le peuple, et soigneusement conservés en mémoire perpétuelle aux siècles futurs. Ceux du peuple qui demeuraient fidèles à Dieu s'unissaient à eux; et nous voyons même qu'en Israël où régnait l'idolâtrie, ce qu'il y avait de fidèles célébrait avec les prophètes le sabbat et les fêtes établies par la loi de Moïse. C'étaient eux qui encourageaient les gens de bien à demeurer fermes dans l'alliance. Plusieurs d'eux ont souffert la mort: et on a vu à leur exemple, dans les temps les plus mauvais, c'est-à-dire dans le règne même de Manassés, une infinité de fidèles répandre leur sang pour la vérité, en sorte qu'elle n'a pas été un seul moment sans témoignage.

Ainsi la société du peuple de Dieu subsistait toujours: les prophètes y demeuraient hautement dans la loi de Dieu avec eux et avec "les prêtres, enfants de Sador, qui (comme dit Ezéchiel), dans les temps

d'égarément, avaient toujours observé les cérémonies du sanctuaire."

Cependant, malgré les prophètes, malgré les prêtres fidèles et le peuple uni avec eux dans l'observance de la loi, l'idolâtrie, qui avait ruiné Israël, entraînait souvent dans Juda même et les princes et le gros du peuple. Quoique les rois oubliassent le Dieu de leurs pères, il supporta longtemps leurs iniquités à cause de David son serviteur: David est toujours présent à ses yeux. Quand les rois enfants de David suivent les bons exemples de leur père, Dieu fait des miracles surprenants en leur faveur; mais ils sentent, quand ils dégèrent, la force invincible de sa main qui s'appesantit sur eux. Les rois d'Égypte, les rois de Syrie, et surtout les rois d'Assyrie et de Babylone, servent d'instruments à sa vengeance.

L'impiété s'augmente, et Dieu suscite en Orient un roi plus superbe et plus redoutable que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors: c'est Nabuchodonosor, roi de Babylone, le plus terrible des conquérants; il le montre de loin aux peuples et aux rois comme le vengeur destiné à les punir. Il approche, et la frayeur marche devant lui. Il prend une première fois Jérusalem, et transporte à Babylone une partie de ses habitants. Ni ceux qui restent dans le pays, ni ceux qui sont transportés, quoique avertis, les uns par Jérémie, et les autres par Ezéchiel, ne font pénitence: ils préfèrent à ces saints prophètes "des prophètes qui leur prêchaient des illusions" et les flattaient dans leurs crimes. Le vengeur revient en Judée, et le joug de Jérusalem est aggravé; mais elle n'est pas tout à fait détruite. Enfin l'iniquité vient à son comble; l'orgueil croît avec la faiblesse, et Nabuchodonosor met tout en poudre.

Dieu n'épargna pas son sanctuaire. Ce beau temple, l'ornement du monde, qui devait être éternel si les enfants d'Israël eussent persévéré dans la piété, fut consumé par le feu des Assyriens. C'était en vain que les Juifs disaient sans cesse: "Le temple de Dieu, le temple de Dieu, le temple de Dieu parmi nous;" comme si ce temple sacré eût dû les protéger tout seul. Dieu avait résolu de leur faire voir qu'il n'était point attaché à un édifice de pierre, mais qu'il voulait trouver des cœurs fidèles. Ainsi il détruisit le temple de Jérusalem, il en donna le trésor au pillage; et tant de riches vaisseaux consacrés par des rois pieux furent abandonnés à un roi impie.

Mais la chute du peuple de Dieu devait être l'instruction de tout l'univers. Nous voyons en la personne de ce roi impie, et ensemble victorieux, ce que c'est que les conquérants: ils ne sont pour la plupart que des instruments de la vengeance divine. Dieu exerce par eux sa justice, et puis il l'exerce

sur eux-mêmes. Nabuchodonosor, revêtu de la puissance divine et rendu invincible par ce ministère, puni tous les ennemis du peuple de Dieu ; il ravage les Iduméens, les Ammonites et les Moabites ; il renverse les rois de Syrie : l'Égypte, sous le pouvoir de laquelle la Judée avait tant de fois gémi, est la proie de ce roi superbe et lui devient tributaire : sa puissance n'est pas moins fatale à la Judée même, qui ne sait pas profiter des délais que Dieu lui donne. Tout tombe, tout est abattu par la justice divine, dont Nabuchodonosor est le ministre : il tombera à son tour : et Dieu qui emploie la main de ce prince pour châtier ses enfants et abattre ses ennemis, le réserve à sa propre main toute-puissant.

Il n'a pas laissé ignorer à ses enfants la destinée de ce roi qui les châtiât, et de l'empire des Chaldéens sous lequel ils devaient être captifs. De peur qu'ils ne fussent surpris de la gloire des impies et de leur règne orgueilleux, les prophètes leur en dénonçaient la courte durée. Isaïe, qui a vu la gloire de Nabuchodonosor et son orgueil insensé longtemps avant sa naissance, a prédit sa chute soudaine et celle de son empire. Babylone n'était presque rien quand ce prophète a vu sa puissance et, un peu après, sa ruine. Ainsi les révolutions des villes et des empires, qui tourmentaient le peuple de Dieu ou profitaient de sa perte, étaient suivis d'une prompte exécution : et les Juifs, si rudement châtiés, virent tomber avant eux ou avec eux, ou un peu après, selon les prédictions de leurs prophètes, non-seulement Samarie, Idumée, Gaza, Ascalon, Damas, les villes des Ammonites et des Moabites, leurs perpétuels ennemis, mais les capitales des grands empires, mais Tyr, la maîtresse de la mer, mais Tanis, mais Memphis, mais Thèbes à cent portes, avec toutes les richesses de son Sésostri, mais Ninive même, le siège des rois d'Assyrie, ses persécuteurs, mais la superbe Babylone, victorieuse de toutes les autres et riche de leurs dépouilles.

Il est vrai que Jérusalem périt en même temps que ses péchés, mais Dieu ne la laissa pas sans espérance. Isaïe, qui avait prédit sa perte, avait vu son glorieux rétablissement, et lui avait même nommé Cyrus son libérateur deux cents ans avant qu'il fût né. Jérémie, dont les prédictions avaient été si précises pour marquer à ce peuple ingrat sa perte certaine, lui avait promis son retour après soixante-dix ans de captivité. Durant ces années, ce peuple abattu respecté dans ses prophètes : ces captifs prononçaient aux rois et aux peuples leurs terribles destinées. Nabuchodonosor, qui voulait se faire adorer, adore lui-même Daniel, étonné des secrets divins qu'il lui découvrait ; il apprend de lui sa sentence bientôt suivie de l'exécution. Ce prince victorieux triomphait dans Babylone, dont il fit la plus grande ville, la plus forte et la plus belle que le soleil eût jamais vue : c'était là que Dieu l'attendait pour foudroyer son orgueil. Heureux et invulnérable, à la tête de ses armées et durant tout le cours de ses conquêtes ; il devait périr dans sa maison, selon l'oracle d'Ezéchiel. Lorsque, admirant sa grandeur et la beauté de Babylone, il s'éleva au-dessus de l'humanité, Dieu le frappe, lui ôte l'esprit, et le range parmi les bêtes ; il revient au temps marqué par Daniel, et reconnaît le Dieu du ciel qui lui avait fait sentir sa puissance ; mais ses successeurs ne profitent pas de son exemple.

Les affaires de Babylone se brouillent, et le temps marqué par les prophètes pour le rétablissement de Juda arrive parmi tous ces troubles. Cyrus

paraît à la tête des Mèdes et des Perses : tout cède à ce redoutable conquérant. Il s'avance lentement vers les Chaldéens, et sa marche est souvent interrompue. Les nouvelles de sa venue viennent de loin à loin, comme avait prédit Jérémie : enfin il se détermine. Babylone, souvent menacée par les prophètes, et toujours superbe et impénitente, voit arriver son vainqueur, qu'elle méprise. Ses richesses, ses hautes murailles, son peuple innombrable, sa prodigieuse enceinte qui enfermait tout un grand pays, comme l'attestent les anciens, et ses provisions infinies, lui entlent le cœur. Assiégée durant un long temps sans sentir aucune incommodité, elle se rit de ses ennemis et des fossés que Cyrus creusait autour d'elle : on n'y parle que de fe-tins et de réjouissances. Son roi Balthazar, petit-fils de Nabuchodonosor, aussi superbe que lui, mais moins habile, fait une fête solennelle à tous les seigneurs. Cette fête est célébrée avec des excès inouis. Balthazar fait apporter les vaisseaux sacrés enlevés du temple de Jérusalem, et mêle la profanation avec le luxe. La colère de Dieu se déclare : une main c'est écrit des paroles terribles sur la muraille de la salle où se faisait le festin. Daniel en interprète le sens ; et ce prophète, qui avait prédit la chute funeste de l'aïeul, fait voir encore au petit-fils la foudre qui va partir pour l'accabler. En exécution du décret de Dieu, Cyrus se fait tout à coup une ouverture dans Babylone ; l'Euphrate, détourné dans les fossés qu'il lui préparait depuis si longtemps, lui découvre son lit immense : il entre par ce passage imprévu.

Ainsi fut livrée en proie aux Mèdes et aux Perses, et à Cyrus, comme avaient dit les prophètes, cette superbe Babylone : ainsi périt avec elle le royaume des Chaldéens, qui avait détruit tant d'autres royaumes ; et le marteau qui avait brisé tout l'univers fut brisé lui-même." Jérémie l'avait bien prédit : le Seigneur " rompit la verge dont il avait frappé tant de nations." Isaïe l'avait prévu : les peuples accoutumés au joug des rois Chaldéens les voient eux-mêmes sous le joug : " Vous voilà, dirent-ils, blessés comme nous ; vous êtes devenus semblables à nous, vous qui disiez dans votre cœur : J'élèverai mon trône au-dessus des astres, et je serai semblable au Très-Haut."

C'est ce qu'avait prononcé le même Isaïe : Elle tombe, elle tombe (comme l'avait dit ce prophète) cette grande Babylone, et ses idoles sont brisées ; Bel est renversé, et Nabo son grand dieu, d'où les rois prenaient leur nom, tombe par terre ; car les Perses leurs ennemis, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles ni les rois qu'on avait faits dieux. Mais comment périt cette Babylone ? Comme les prophètes l'avaient déclaré : ses eaux furent desséchées, comme l'avait prédit Jérémie, pour donner passage à son vainqueur ; enivrée, endormie, trahie par sa propre joie, selon le même prophète, elle se trouva au pouvoir de ses ennemis et prise comme dans un filet sans le savoir. On passe tous les habitants au fil de l'épée : car les Mèdes, ses vainqueurs, comme avait dit Isaïe, ne cherchaient ni l'or ni l'argent, mais la vengeance, mais à assouvir leur haine par la perte d'un peuple cruel, que son orgueil faisait l'ennemi de tous les peuples du monde. Les courriers venaient l'un sur l'autre annoncer au roi que l'ennemi entra dans la ville : Jérémie l'avait ainsi marqué. Ses astrologues, en qui elle croyait, et qui lui promettaient un empire éternel, ne purent la sauver de son vainqueur : c'est Isaïe et Jérémie qui l'annoncent d'un commun accord.

Dans cet effroyable carnage, les Juifs avertis de loin échappent seuls au glaive du victorieux. Cyrus, devenu par cette conquête le maître de tout l'Orient, reconnaît, dans ce peuple tant de fois vaincu, je ne sais quoi de divin. Ravi des paroles qui avaient prédit ses victoires, il avoue qu'il doit son empire au Dieu du ciel que les Juifs adoraient, et signale la première année de son règne par le rétablissement de son temple et de son peuple.

Qui n'admirerait ici la Providence divine, si évidemment déclarée sur les Juifs et sur les Chaldéens, sur Jérusalem et sur Babylone ? Dieu les veut punir toutes deux, et afin qu'on n'ignore pas que c'est lui seul qui le fait, il se plaît à le déclarer par cent prophéties. Jérusalem et Babylone, toutes deux menacées dans le même temps et par les mêmes prophètes, tombent l'une après l'autre dans le temps marqué.

(A continuer.)

## LITTÉRATURE.

### LE LENDEMAIN

de la

## VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

### SECONDE PARTIE.

(Suite.)

#### IV.

#### Dans l'Ouest.—Un village.

Benoît et sa femme sont assis sur un banc, au seuil de leur maison. Le mur est tapissé d'une vigne et d'un églantier en fleurs. Quatre heures sonnent au clocher.

BENOÎT.

Allons, femme, voici l'heure. Nos hommes vont se réunir ici pour se rendre à l'église, où nous vous laisserons. Va chercher le petit, que je t'embrasse encore une fois.

MARGUERITE.

Cher ami !...

(Elle pleure.)

BENOÎT.

Je n'ai pas déjà le cœur si gai ; ne m'attendris point. Nos hommes m'ont pris pour chef. Je dois leur donner l'exemple, ici comme au feu. (Marguerite l'embrasse et sanglote.) Ma pauvre femme, regarde sur ma poitrine. Là où tu poses ton front, cette croix que tu as brodée ; c'est la croix du Rédempteur. Il était innocent, il a donné sa vie pour sauver des coupables. Nous ne sommes pas innocents, nous, et nous n'exposons nos jours que pour nous sauver nous-mêmes.

MARGUERITE.

Cette guerre ne finira donc pas ? Tu as été blessé déjà, tu as rempli ton devoir.

BENOÎT.

J'aurai rempli mon devoir quand je serai dans l'impossibilité de combattre, ou quand le pays sera délivré. Veux-tu que je laisse les autres se sacrifier pour moi ? Tous ils nous défendent comme je les défends. Si nous ne prenions pas les armes, nos villages seraient envahis, nos églises dépouillées, nos prêtres massacrés. Celui qui souffrirait cela serait-il un chrétien et un homme ?

MARGUERITE.

Oui, Benoît, tu as raison ; mais je suis bien mal-

heureuse.

BENOÎT.

Tu le deviendrais davantage, si, n'écoulant que ta douleur, tu murmurais trop contre les épreuves que Dieu nous envoie. Assure-toi sa miséricorde par ta résignation. Fais comme le petit lorsqu'il nous voit fâchés. Il s'avance tout doucement et nous baise la main. Quelle colère pourrait tenir contre sa soumission ?

MARGUERITE.

Pauvre petit ! reverra-t-il son père ?

BENOÎT.

Fais-lui connaître son père qui est au ciel ; celui-là ne lui manquera jamais, et lui tiendra compte de son sacrifice. Dès que l'enfant pourra comprendre, tu lui diras : Petit, ton père est mort en brave homme pour son Dieu. Ne lui dis que cela ; le reste n'en vaut pas la peine.

MARGUERITE.

Hélas ! tu seras plus là !

BENOÎT.

Mais il n'est pas dit que je mourrai. A la guerre comme ailleurs Dieu nous protège, et il n'y a jamais que sa très sainte volonté qui s'accomplit. Pense à l'éternité, ma Marguerite, où nous serons pour jamais réunis loin des misères de ce bas-monde. Sans doute, tu ne croyais pas avoir épousé un soldat, et c'est dur de penser qu'un paisible laboureur est exposé à périr d'un coup de sabre ou d'un boulet ; mais quoi ! pour n'être pas soldat, en étais-je moins mortel ? Quand nous nous sommes mariés, mes jours étaient comptés comme aujourd'hui. Nous savions que les draps bénis du jour des noces nous serviraient un jour de linceuls. Courage, courage, espérance et courage !

MARGUERITE.

On dirait que tu vas à une fête... Si je connaissais moins ton amitié pour nous, je te croirais heureux.

BENOÎT.

Je le suis. Depuis qu'il a coulé pour Dieu, mon sang n'est plus le même dans mes veines ; il a comme une envie de se répandre. Au milieu de mes afflictions, j'éprouve un bonheur qui m'étonne. Loin de l'enfant, loin de toi, toujours en présence de la mort, mon cœur (qui me l'aurait dit ?), mon cœur plein de vous tressaille de joie, pensant que Dieu me regarde et qu'il sait que je suis là pour sa cause. Alors je ne sens plus ni fatigue ni tristesse. Je m'avancerai vers la mitraille du même cœur que je faisais deux lieues après une journée de travail pour te voir un instant dans la maison de ton père. Quelle inquiétude puis-je garder ? Dieu n'a pas coutume d'abandonner la veuve et l'orphelin... Ce pauvre enfant ! va le chercher... Tu feras bien attention de ne pas troubler le sommeil de mon père. (Marguerite rentre dans la maison. Benoît la rappelle.) Cependant, Marguerite, si l'enfant dort... Non, va. S'il dort, tu l'éveilleras. Il faut que je t'embrasse ! (Seul.) Nous aurons beau temps. Nos révolutions ne troublent rien là-haut... Les insensés ne croient plus en Dieu, parce qu'il leur donne du soleil et des fruits tandis qu'ils blasphèment. Je vous bénis, mon Dieu, de m'avoir appris que vous êtes le créateur et le dispensateur équitable de toutes choses. Ceux qui l'ignorent souffrent comme nous, mais ils n'ont ni la consolation de l'espérance, ni la joie du repentir, ni le bonheur du sacrifice... (Il prend son fusil, appuyé sur la muraille, et cueille une fleur de l'églantier.) J'ai planté cet églantier le jour de mon mariage ; il m'a donné moins de fleurs

que Marguerite ne m'a donné de jours heureux. Adieu l'églantier, et la vigne, et l'enfant, et l'épouse ! Adieu, s'il le faut, pour jamais ! Vous n'étiez pas à moi, chers trésors. Vous ne m'étiez que prêtés, comme la vie, et je ne dispute point contre l'unique possesseur sur le jour où il lui plaira de tout reprendre. (Marguerite reparait tenant un bel enfant. Benoit prend l'enfant, le presse sur son cœur, et l'élève ensuite vers le ciel.) Grand Dieu ! ils l'instruiraient à mépriser tes lois saintes, à se jouer de la vie de ses frères, à rire du sang versé ! .. Non, Dieu juste, tu ne le souffriras point ! Garde mon fils, ravis-leur cette proie, et si ce n'est pas assez de mon sang pour sauver son âme, prends encore le sien....

MARGUERITE.

Que dis-tu ? (Elle reprend l'enfant.)

BENOIT.

Je dis qu'il n'y a qu'un malheur en ce monde, c'est d'offenser Dieu ; je dis qu'il faut mieux que notre enfant et nous-mêmes nous vivions soumis à toutes les misères et nous mourrions dans toutes les tortures, que de n'être pas chrétiens. Femme, écoute-moi, c'est mon dernier vœu peut-être, et mon testament de mort. Si nous étions vaincus, si vous attendiez dire que les socialistes vont arriver, ouvre la *Fleur des Saints*, songe à moi, songe à l'éternité, et lis la vie de sainte Apollonia et celle de saint Cyr. Tu sauras ce que tu dois faire et ce qu'espèrent de toi ma confiance et mon amour.... (Un vieillard paraît au seuil de la maison.) Mon père !...

LE VIEILLARD.

Pars sans crainte. Toutes les armes et tous les cœurs ne s'éloigneront pas du village avec vous. Les socialistes, s'ils viennent, trouveront ici plus de ruines que de maisons et plus de cadavres que d'habitants. Vainqueurs, ils ne nous auront pas encore vaincus. Ils pourront faire tomber nos têtes, elles ne se courberont jamais sous leurs lois infâmes, elles ne s'inclineront que pour laisser l'âme et le sang jaillir ensemble vers le ciel. Va combattre, va mourir. Ton père a combattu, ton grand-père et tes oncles sont morts, et ta mère a mis sur ton berceau une croix faite des épis et des fleurs cueillis dans les champs où je les ai ensevelis. Tu es du sang des saints. Vivant ou mort, tu entendras le cri de triomphe des saints. Une voix qui remue le cœur plus délicieusement que le sourire de l'épouse et la première parole du premier-né retentira du faite des cieux aux entrailles de la terre. Elle dira : Victoire à Dieu !

(Les paysans, qui se sont rassemblés pendant que le vieillard parlait et qui l'ont écouté en silence, crient d'une seule voix : victoire à Dieu !)

LE CURÉ.

Mes enfants, M. le vicair n'est pas assez remis de sa blessure pour pouvoir partir avec vous. C'est moi qui le remplacerai. Partons. Je suis vieux, mais vous êtes robustes, et, quand la marche sera trop longue, j'en trouverai toujours un parmi vous pour me donner le bras....

V.

**Le consul du cabinet.**

LE CONSUL.

Eh bien ! quelles nouvelles ?

LE SECRÉTAIRE.

Assez bonnes. On a tué quelques centaines d'individus et fait sauter trois maisons. L'insurrection ne tient plus que dans un seul quartier.

LE CONSUL.

Mais enfin, que veulent-ils ?

LE SECRÉTAIRE.

Ce qu'il y a de plus impossible à leur donner : du pain.

LE CONSUL.

A-t-on saisi quelques papiers ?

LE SECRÉTAIRE.

Probablement ; mais le préfet de police voudra-t-il nous les montrer ? Je ne suis pas sûr de lui.

LE CONSUL.

Ni moi. Je suis entouré de traîtres.

LE SECRÉTAIRE.

Il faut prendre garde au ministre d : l'intérieur.

LE CONSUL.

Pas plus à lui qu'à ses collègues. Ils conspirent presque tous, chacun pour le compte des autres et pour le sien en particulier. Des gredins que j'ai tirés de la crotte, et dont les plus capables n'auraient pas été jugés dignes, il y a quelques mois, de devenir commis à quinze cents francs.

LE SECRÉTAIRE.

Heureusement, le Vengeur reste fidèle.

LE CONSUL.

C'est celui que je crains le plus. Il a la force en main. Tout en me servant, il évite de se compromettre ; j'ignore ce qu'il veut, et il est capable de tout.

LE SECRÉTAIRE.

Si tu le crains, il faut le faire juger... par surprise.

LE CONSUL.

Ces moyens me répugnent... Et puis, comment le saisir au milieu des bandits qui l'entourent et qu'il a fanatisés ? Mettre la main sur lui, ici, personne ne le voudrait ou ne l'oserait. Il est l'idole de mes propres gardes.

LE SECRÉTAIRE.

Veux-tu que je tâte Galuchet ?

LE CONSUL.

Non. Si le Vengeur concevait un soupçon, il n'aurait pas mes scrupules. Que ferais-je d'ailleurs sans lui ? Tous les jours le sang coule dans la ville ; il coulerait bien davantage, il coulerait par torrents, et m'emporterait en quelques heures, si cet homme de fer n'était plus là.

LE SECRÉTAIRE.

En attendant, il faut en passer par tous ces caprices. Que de choses funestes et absurdes il t'a imposées ! On t'appelle le dictateur, c'est lui qui l'est.

LE CONSUL.

Ne me le dis pas, je le sais trop. Je n'évite de plus grandes atrocités qu'en lui cédant.

LE SECRÉTAIRE.

A force de céder, nous serons pendus. A ta place, ou je brusquerais la partie, ou, ma foi, je décamperais.

LE CONSUL.

A ma place, tu aurais d'autres pensées. Il se passe en moi des choses étranges. Je m'attache à ce pouvoir qui n'est qu'un esclavage ignominieux ; j'ai pitié de ce peuple insensé qui déjà me hait et qui peut, à la première occasion, me traîner mort, avec des cris de joie, dans les rues. Je voudrais lui rendre la paix, je voudrais l'empêcher de se déchirer lui-même, je voudrais lui donner du pain. Depuis que j'ai tant de vies humaines entre les mains, le sentiment de la responsabilité pèse sur moi d'un poids qui m'écrase.

LE SECRÉTAIRE.

Tu m'étonnes.

LE CONSUL.

Moi-même j'ai peine à me comprendre. D'où me viennent ces angoisses que je n'avais pas prévues et que d'autres ne connaissent pas ? Si ce que j'ai fait était mal, pourquoi n'en ai-je rien senti ? Et s'il n'y a ni mal ni bien, si je n'ai eu que des volontés légitimes auxquelles j'ai légitimement obéi, pourquoi ce trouble dans mon cœur ? Mon énergie révolutionnaire s'est éteinte. Je ne puis voir ces destructions sans raison et sans but que mon âme ne soit torturée de remords. Non, je n'étais pas né pour de telles œuvres.

LE SECRÉTAIRE.

Permetts-moi de te dire que tu t'en aperçois un peu tard.

LE CONSUL.

Hélas !... Mais tu as raison, et ce que je peux faire de mieux est de ne point perdre mon temps à me plaindre. Que dit-on dans les quartiers riches ?

LE SECRÉTAIRE.

On y meurt de faim en silence. On y souffre toutes les avanies avec une résignation inconcevable et stupide. Le désarmement est à peu près terminé. Selon ton désir, j'ai lâché qu'il ne fût pas très rigoureux.

LE CONSUL.

Les bourgeois ne parlent point de moi ?

LE SECRÉTAIRE.

Les plus intelligents ne te sont pas hostiles. Si nous pouvons gagner du temps, nous parviendrons à les travailler en ta faveur. (Il rit.) Je ne puis m'empêcher de rire quand je pense que ces braves gens, qui ont lâché le dernier roi et successivement tous les modérés, finiront par descendre dans la rue pour te défendre.

LE CONSUL.

Je suis la dernière espérance de l'ordre.

LE SECRÉTAIRE.

Ma foi, à mon avis, ni l'ordre ni la liberté n'ont plus d'espérance depuis long-temps. Tout est flambé. Le gouvernement est impossible avec des imbéciles qui ne savent ce qu'ils veulent, et des coquins qui ne veulent que le mal. Si les bourgeois te soutiennent un jour, ils t'abandonneront le lendemain, comme ils ont abandonné les autres. Et puis, même soutenu d'eux et eux d'accord, que feras-tu ? où iras-tu ? La voie est bouchée de toute part. On trouve par tout à faire des choses à la fois indispensables et impossibles. Ne sens-tu pas l'absence d'un outil universel, d'une force supérieure et indéfinie, sans quoi tout manque ? Quel est cet outil, quelle est cette force qui rend les peuples gouvernables ? Nous ne pouvons nous en passer, et nous ne savons où la prendre ; nous ne savons pas même très bien quelle elle est.

LE CONSUL.

Il se pourrait que ce fût la religion.

LE SECRÉTAIRE.

Peut-être. En tout cas, si ce n'est pas la religion, c'est la vie.

LE CONSUL.

Valentin de Lavanr est plus heureux que moi. La discipline règne dans son camp, et le peuple qu'il a insurgé contre nous le bénit.

LE SECRÉTAIRE.

C'est là qu'est le dernier espoir de l'ordre ; mais cet espoir sera bientôt écrasé par nous-mêmes. Il ne trouvera pas, au siècle où nous sommes, assez de chrétiens pour résister aux légions de démons qui se lèvent de toutes parts.

LE CONSUL.

Cette malheureuse société est vouée à la destruction.

LE SECRÉTAIRE.

Ça me fait bien cet effet-là. Et, franchement, nous pourrions nous vanter de n'y avoir pas nu ; mais nous paierons notre part du dégât. (Entre un officier.)

L'OFFICIER.

Citoyen consul, j'ai vu défaire la dernière barricade.

LE CONSUL.

A-t-on des prisonniers ?

L'OFFICIER.

Quelques douzaines,

LE CONSUL.

Ils seront transportés.

LE SECRÉTAIRE.

Où ? Les moyens de transport sont rares, les pontons regorgent.

LE CONSUL.

Qu'on les emprisonne.

LE SECRÉTAIRE.

Les prisons sont pleines... Pour quelques douzaines de pauvres diables, tu peux bien les mettre en liberté.

LE CONSUL.

Soit. Écris.

L'OFFICIER.

Citoyen secrétaire, ce n'est pas la peine d'user ton encre. Les prisonniers seront placés ce soir et tranquilles, vu que le général Galuchet les a fait fusiller.

LE CONSUL.

Comment !

L'OFFICIER.

Comment ? Comme ça donc. Je te trouve coulant, toi, pour des canailles de rebelles qui ont fait feu sur nous.

LE SECRÉTAIRE, tirant un pistolet de sa poche.

Tu insultes le consul. Si je n'avais pas des égards pour ton général, je te brûlerais la cervelle. (Il sonne, deux gardes paraissent.) Mettez cet homme au cachot.

L'OFFICIER.

En voilà de la liberté ! Tns d'avocats !

(On l'emmena.)

LE CONSUL.

Quelle vie ! quelles scènes ! Cette exécution animera le peuple contre moi. Galuchet n'aurait pas pris sur lui de l'ordonner. C'est un trait du Vengeur.

LE SECRÉTAIRE.

Les bourgeois t'en sauront gré ; ils aiment la force.

LE CONSUL.

Combien a-t-il fait fusiller de ces malheureux ?

LE SECRÉTAIRE.

Bah ! un demi-cent !

LE CONSUL.

Je ne puis m'habituer à ce mépris de la vie humaine. Qui aurait cru à tant de férocité dans un peuple naguère si paisible ?

LE SECRÉTAIRE.

Tu me rappelles une phrase que j'ai lue dans le vieux Bonald, du temps que je rédigeais des journaux conservateurs. " Nul peuple, dit-il, n'est plus près d'avoir des mœurs féroces que celui qui a des mœurs voluptueuses." Il est très fort, ce Bonald. Auprès de lui, tous les publicistes révolution-

naire ne sont que des crétins ;... mais voilà justement leur mérite.

UN HUISSIER.

Citoyen consul, les ministres t'attendent.

LE SECRÉTAIRE.

Donne-moi congé pour quelques heures.

LE CONSUL.

Où vas-tu ? J'ai constamment besoin de toi ; il faut au moins que je sache où te prendre.

LE SECRÉTAIRE.

Je vais tenir conseil aussi. J'ai mon avis à donner sur un costume de première danseuse.

LE CONSUL.

Heureux drôle ! se sont là tes soucis, à toi.

LE SECRÉTAIRE.

Ne m'en blâme pas. Les danseuses m'empêchent de conspirer. Trouve autre chose qui puisse attacher à la révolution sociale un homme qui a lu les P. res de l'église.

LE VECILLOT.

(A Continuer.)

## LES PARTAGEUX.

### PREMIER DIALOGUE.—LE DÉMOCRATE.

*Le Démocrate.*—Eh ben ! père François, nous avons donc la république ?

*Le Père François.*—Hélas ! oui, mon garçon.

*Le Démocrate.*—Faut pas vous désoler. Le bon temps reviendra, et pour cette fois il ne nous quittera plus.

*Le Père François.*—Tu es bien jeune, mon garçon, pour savoir ça ; si tu avais vu comme moi la première, tu saurais que quand la république arrive ça n'est pas toujours couleur de rose.

Ici, je dois vous dire, ami lecteur, que le père François, avec qui nous allons causer quelques temps, est un homme qui a passé et bien passé la soixantaine. Cependant il est toujours vert et bien portant. C'est un vieillard actif, alerte, remuant, se couchant tard, se levant tôt, veillant à toutes ses affaires par lui-même et tenant encore, comme un jeune homme, les mancherons de sa charrue. Il a de la corne dans la main, comme on dit ; c'est que toute sa vie il a travaillée sans paix ni trêve, excepté le dimanche pourtant, car il est chantre à la petite église du village, membre du conseil de fabrique et religieux observateur des jours de repos que nous devons à Dieu. Quelques mèches de cheveux presque blancs s'échappent de son bonnet de coton bleu à raies rouges. De grosses rides, creuses comme les sillons qu'il trace avec le soc de sa charrue, courent sa figure en tous sens. Il porte la blouse, le pantalon à guêtres boutonnées jusqu'au genoux et les gros souliers ferrés de voyage. C'est un bon et brave paysan, comme était mon père ou le vôtre, tout franc, tout rond, tout loyal, allant droit son chemin et n'entendant finesse ni malice à ce qui n'est pas l'équité, la droiture, la probité. Enfin c'est un des vingt ou vingt-cinq millions de citoyens qui habitent nos campagnes, cultivent la terre, enrichissent la France, défendent nos frontières au besoin et s'en vont en bénissant Dieu, qu'ils ont aimé et respecté toute leur vie.

Le démocrate qui cherche à l'endoctriner, et qui lui parle si familièrement, est le fils d'un de ses anciens amis. C'est un cousin, un petit-cousin : car

dans mon pays nous sommes tous cousins, non pas de la même manière qu'on est frère à Paris depuis la république, c'est-à-dire pour se détester et s'entre-tuer de temps à autre, mais vrai cousin par sang ou par alliance, ayant tous le cœur sur la main. C'est un cousin qui a grandi au village jusqu'à l'âge de douze ou treize ans. Son père étant mort, on l'a envoyé au collège à Soissons. Il a fait ses classes, il est entré chez un notaire, puis il est venu se perdre à Paris, dans la grande ville des grandes iniquités et des grandes corruptions. Là il est devenu démocrate. C'est l'histoire de beaucoup de gens que vous connaissez, c'est l'histoire de presque tous les démocrates, ne sachant rien, mais croyant tout savoir, ayant juste assez de connaissance pour développer leurs mauvais instincts, pas assez pour les redresser.

Quant à moi, je n'ai pas besoin de vous faire mon portrait ; il serait trop ou trop peu flatté. Je me connais parfaitement, voyez-vous, et si je vous disais tout le mal que je pense de moi, vous en croiriez beaucoup de bien. D'ailleurs je ne veux pas me faire entrer dans la conversation. Je ne ferai que raconter ce que j'ai entendu. Je n'ai pas la prétention de reproduire mot pour mot les paroles du père François, mais je prétends traduire et rendre très-exactement sa pensée. On verra qu'elle en vaut bien une autre.

*Le Démocrate.*—Mais, père François, en 89 on n'était pas prêt pour la république, voilà pourquoi il y eu tant de vicénces ; aujourd'hui, nous sommes tous républicains.

*Le père François.*—Tous, tous, ça te plaît à dire, mon ami ; à peu près comme on était tous pour Louis-Philippe avant la révolution ; comme on sera tous pour n'importe qui après. Maintenant, vois-tu, il n'y a de républicain que ceux qui ne l'ont jamais été ; quand on l'a été, on ne l'est plus ; et quand on l'est on ne l'est pas longtemps. Attends voir deux ou trois ans....

*Le Démocrate.*—Parbleu ! il faut bien le temps que la république s'organise. Jusqu'à présent nous ne l'avons pas encore eue. Laissez le temps à l'arbre de porter son fruit. On ne récolte pas avant d'avoir semé.

*Le père François.*—Oui, pour récolter des taxes, des guerres, des contributions de toute nature et pas d'argent. La belle affaire !

*Le Démocrate.*—Vous voyez tout en noir, père François ; quel oiseau de mauvais augure vous faites ! Voyons, n'êtes-vous pas électeur, éligible et citoyen comme le premier venu ?

*Le père François.*—Ça m'avance bien d'être électeur, éligible et citoyen, et de n'avoir pas le sou. Autrefois il fallait de l'argent pour être électeur, mais au moins on en gagnait, et quand on en avait gagné, on était sûr de pouvoir le conserver ou à peu près sans que le percepteur (1) eût rien à y voir.

*Le Démocrate.*—C'est donc toujours les impôts qui vous font peur.

*Le père François.*—Eh ! sans doute. Crois-tu que c'est amusant de piocher toute la sainte journée pour nourrir un tas de paresseux des villes, un tas de vauriens pour qui on construit des monuments que nous verrons jamais ou à qui on donne des secours sans même les faire travailler ? Vois-tu, mon ami, retiens bien ça, le gouvernement qui lève le moins d'impôts est le meilleur, parce que c'est le plus simple et celui qui va le mieux au goût de tout le

(1) On appelle percepteur, celui chargé par le gouvernement de prélever les taxes et impôts.

monde. C'est comme une machine qui n'use pas d'huile. Après celui-là, le moins mauvais, c'est celui qui vous donne le plus, c'est-à-dire qui vous fait gagner le plus d'argent, parce qu'avec de l'argent on est libre et indépendant. Avec ma ceinture de cuir bien garnie, je vais partout, et partout je suis reçu. Ça vaut mieux que d'être électeur, él'gible et le très-humble servent de n'importe qui.

*Le Démocrate.*—Mais, père François, si la république ne vous demandait plus d'impôts, vous seriez donc républicain ?

*Le père François.*—Oui, mon ami, si, en même temps, elle me laissait gagner ma vie honorablement. Mais comment ferait-elle ? On ne fait rien sans argent ; il faut de l'huile pour graisser les roues.

*Le Démocrate.*—Si, par exemple, on demandait beaucoup à ceux qui ont beaucoup, et très peu, ou même rien, à ceux qui ont moins ?

*Le père François.*—Oui, je sais ce que tu veux dire, j'ai déjà entendu parler de cela. C'est-à-dire que vous voulez rétablir les inégalités que nous avons abolies autrefois : inégalités d'argent ou inégalités de naissance, ça ne fait rien à l'affaire ; la chose est toujours la même. Et tu crois que je souffrirais qu'un autre paye plus que moi, soit plus que moi, et qu'il ait le droit de me mépriser ou de m'insulter ? Allons donc ! je ne mange pas de ce pain-là, moi ! c'est bon pour vous autres, partageux, socialistes, qui étiez là-bas cent mille et plus à vous faire nourrir, les bras croisés, comme des fainéants et des mendiants.

*Le Démocrate.*—Mais, père François, faut pas vous emporter comme une soupe au lait. Voyons, n'est-il pas juste que celui qui a plus paye plus, et que l'impôt ne frappe que les riches ?

*Le père François.*—Non, cela n'est pas juste. Si nous sommes égaux, nous devons tous autant, c'est-à-dire en proportion de ce que nous avons. Moi, j'ai un arpent de bonnes terres, je paye pour un arpent ; mon voisin en a deux, il paye pour deux : voilà l'équité. S'il payait double et si je ne payais plus rien, il aurait le droit de me vexer, de m'insulter et de dire que je ne suis pas citoyen comme lui, et il aurait raison ; tandis qu'en payant chacun sa quote-part, personne n'a rien à dire. Moi, je suis autant que toi ; toi, tu es autant que moi, ni plus ni moins ; et, comme on dit, les bons comptes font les bons amis.

*Le Démocrate.*—Vous avez donc payé les 45 centimes sans mot dire ?

*Le père François.*—J'ai payé quand j'ai vu les autres payer, mais pas avant. D'ailleurs c'est un impôt qui était décrété par des gens que nous ne connaissions pas, qui avaient escamoté le pouvoir à leur profit et qui ne savaient s'en servir que pour le mal.

*Le Démocrate.*—Eh bien alors, il faut signer la pétition pour la restitution du milliard avec lequel on remboursera les 45 centimes.

*Le père François.*—C'est encore une baliverne de votre invention, à vous autres démocrates. Vois-tu, d'abord, le percepteur ne rend jamais d'argent ; et puis ce milliard, s'il a été donné, c'est qu'il était dû et bien dû, car ç'a été discuté assez longtemps. Pourrais-tu me dire combien ton père a acheté son grand pré, là-bas, au moulin d'Œilly, derrière le château ?

*Le Démocrate.*—Mais il l'a fort bien acheté et payé en bons assignats !

*Le père François.*—Je n'ai pas voulu te vexer,

mon ami, je connais tout cela mieux que toi. Mais vous autres démocrates, fils et petits fils de démocrates, vous ne devriez point parler du milliard, ni des émigrés ; car c'est à eux que vous devez presque tous d'être ce que vous êtes et d'avoir quelques sous vaillant. Laissons cela. Il y aurait trop de chose à dire. Les 45 centimes ont été décrétés par un pouvoir révolutionnaire essentiellement provisoire, sans autorité ni mission pour lever des impôts. Le milliard, au contraire, a été voté par une assemblée régulière, après longue et mûre délibération. Ce qui est fait est fait. Si nous nous mettons à faire, défaire, refaire et redéfaire sans cesse les mêmes choses, nous serons toujours en révolution. C'est ce que vous voulez vous autres ; mais nous, nous ne sommes pas du même avis. Nous voulons rentrer dans l'ordre au plus vite. Je ne sais, le diable m'emporte ! comment vous avez la tête tournée ; mais à votre âge nous n'étions pas ainsi.

*Le Démocrate.*—Ah ! père François, c'est le progrès ; nous en savons maintenant à vingt ans autant que vous à quarante.

*Le père François.*—Autant, c'est possible ; mais nous savons mieux, nous autres, et surtout nous agissons mieux. Je crois au progrès, sans doute, puis-que je le vois partout ; mais je crois au progrès du mal comme à celui du bien, et depuis un demi-siècle, je ne sais comment cela se fait, c'est presque toujours le mal qui domine.

*Le Démocrate.*—L'ignorance, voyez-vous, est encore trop générale ; quand nous aurons l'éducation gratuite et obligatoire, il n'en sera plus ainsi. Tout le monde raisonnera, et on finira par s'entendre.

*Le père François.*—Dis donc qu'on déraisonnera comme tu fais, et qu'on ne s'entendra plus du tout, comme sont les démocrates entre eux. Ils savent bien, on à peu près, ce qu'ils ne veulent pas, mais il n'y en a pas deux qui sachent ce qu'ils veulent et qui soient d'accord. Et tu crois que je laisserai mes enfants dans les mains de ces gens-là ? Mais j'aimerais autant les étouffer en venant au monde si je vais jamais les voir devenir des partageux. Qui dit partageux dit paresseux et vaurien. Si je ne leur lègue pas grand'chose, je veux au moins leur donner de bonnes habitudes, de l'ordre, de l'activité et surtout de la probité. Je veux qu'ils marchent la tête haute et droite comme leur père. Est-ce qu'il ne vaudrait pas bien mieux pour toi que tu ne fusses jamais sorti ton village ? Tu aurais encore le cœur droit, l'esprit juste, et tu ne te jetterais pas comme un fou dans tous les excès de la révolution, qui, si tu n'y prends garde, te conduira beaucoup plus loin que tu ne penses.

Ecoute, mon garçon, l'éducation gratuite dont tu parles, ça veut dire éducation payée par l'État, ça veut dire plus d'impôts ; ça veut dire aussi moins de liberté, car il n'y aura plus de concurrence, plus d'éducation libre, et il faudra accepter, quand même, l'éducation qu'on nous donnera. C'est comme s'il y avait deux gendarmes, à côté du maître-d'école, chargés de nous enseigner de force les balivernes qu'il plaira à MM. les démocrates de Paris de nous faire apprendre.

Éducation gratuite et obligatoire, ça veut encore dire qu'on nous volera nos enfants pour leur apprendre à lire comme on nous les vole à vingt ans pour leur enseigner l'exercice et la charge en douze temps. Ça veut dire qu'on leur enseignera de force, malgré eux, malgré nous, qu'il n'y a pas de Dieu, qu'il n'y a ni bien ni mal, et que nous pouvons nous conduire

comme nous l'entendons sans nous inquiéter de rien.

Si tu étais franc, tu avouerais que tu penses un peu comme ça, toi, démocrate socialiste.

Tu vois bien que je suis moins bête que tu en as l'air, et qu'avec mon bonnet de coton bleu et ma blouse de toile, je connais plus de choses que tu ne le crois.

(A Continuer.)

### MORALE.

## SIMON DE NANTUA,

ou

### LE MARCHAND FORAIN.

(Suite.)

XI. Simon de Nantua raconte l'histoire d'une fille laborieuse et d'une fille dissipée.

Je vous ai promis, dit Simon de Nantua après le souper, de vous donner des nouvelles de deux personnes de votre pays, et je vais le faire d'autant plus volontiers, que leur histoire pourra vous servir de leçon, à vous autres jeunes filles.

Vous vous rappelez bien Catherine Gervais et Colette Michaud ? Vous savez qu'elle ont toutes deux quitté le pays pour aller se placer en maison à Paris ? Je les ai rencontrées dans cette ville, et j'ai su par elles-mêmes ce qui leur est arrivé depuis leur départ du village. C'est ce que je vais vous raconter.

#### HISTOIRE DE CATHERINE GERVAIS.

Vous savez tous, continua Simon de Nantua, que Catherine Gervais était une bonne fille, qui n'était pas jolie et qui n'avait pas la moindre prétention, mais beaucoup de sagesse, de piété et d'amour du travail. Aussi, lorsqu'elle partit pour Paris, son unique pensée fut-elle de travailler de son mieux, pour gagner de l'argent et pouvoir être utile à son vieux père qui était infirme. En arrivant dans la grande ville, elle se présenta dans une maison où elle était recommandée par votre maire, et de plus elle pouvait montrer un bon certificat de M. le curé de ce village ; on l'admit volontiers sur de pareilles recommandations, d'abord pour laver la vaisselle et faire de gros travaux dans la maison. Catherine n'était ni fière ni dégoûtée, et faisait sans murmurer tout ce que lui commandaient même les autres domestiques, en sorte que chacun l'aimait. Comme elle avait grande envie d'apprendre à faire la cuisine, elle pria le cuisinier de la maison de lui montrer comment il s'y prenait, et de vouloir bien lui donner quelques instructions : le chef s'y prêta de tout son cœur, et, dans un assez court espace de temps, Catherine devint une fort bonne cuisinière. Tout est facile à qui a de la bonne volonté. Du reste, Catherine était sage ; elle continuait de remplir avec une grande exactitude tous ses devoirs de piété, et le curé de la paroisse la connaissait très-bien.

Lorsqu'elle se sentit en état de remplir une place plus difficile, mais plus lucrative, elle alla trouver sa maîtresse, et lui dit : « Madame, je suis bien reconnaissante de la bonté que vous avez eue de me recevoir chez vous : je vous ai l'obligation de savoir quelque chose, et d'être en état de gagner ma vie. Je voudrais ne pas vous quitter ; mais j'ai un vieux père qui a besoin de mes secours, et il faut que je

travaille pour lui. Je puis maintenant être placée comme cuisinière dans une maison moins considérable que la vôtre : serez-vous encore assez bonne pour me recommander aux personnes qui pourraient me prendre ? Je n'ai pas voulu chercher une place avant de vous avoir demandé mon congé. »

La dame fut touchée de la délicatesse et des bons sentiments de Catherine ; elle lui promit de la recommander et de la garder dans sa maison jusqu'à ce qu'elle trouvât à se bien placer. Catherine alla voir le curé pour lui demander sa protection. Or, il se trouva que le curé connaissait précisément une bonne dame âgée, qui avait besoin d'une gouvernante ; et, comme il connaissait aussi les bonnes qualités de Catherine, il pensa qu'il ne pouvait mieux faire que de la donner à cette dame. Catherine entra en effet chez elle, et la voilà devenue ce qu'on appelle à Paris *cordons bleus*, c'est-à-dire cuisinière en chef. Sa maîtresse est très-contente de ses soins et de ses intentions. Elle gagne assez d'argent, et, si elle n'avait pas eu le malheur de perdre son père, comme vous le savez, elle pourrait bien lui donner de l'aïssance aujourd'hui. Ajoutez que la vieille dame, sans doute, ne l'oubliera pas dans son testament ; mais Catherine a un trop bon cœur pour penser seulement à cela, et pour faire un semblable calcul.

Et la pauvre Colette, dit une jeune fille ; elle était si gentille, si aimable ! qu'est-elle devenue de son côté.

Ah ! dit Simon de Nantua en secouant la tête, c'est ce que nous allons voir.

#### HISTOIRE DE COLETTE MICHAUD.

Colette Michaud, reprit Simon de Nantua, était fort jolie, comme vous venez de le dire ; mais malheureusement elle le savait trop bien, et surtout elle aimait beaucoup trop à se l'entendre dire. Elle n'avait pas l'ombre de piété, et n'allait à l'église que quand il lui était impossible de faire autrement. Son occupation de toute la semaine était de penser à la manière dont elle s'habillerait le dimanche, pour aller à la danse. Elle avait peur de noircir sa peau ou de durcir ses mains, en sorte qu'elle n'aimait à travailler ni dans les champs ni à la cuisine. Le peu d'ouvrage qu'on la contraignait de faire était mal fait, parce qu'au lieu d'y apporter de l'attention, elle repassait dans son esprit tous les compliments qu'elle avait reçus des jeunes garçons. Sa grande envie était d'aller à Paris, car elle avait entendu dire qu'on s'y amusait beaucoup, et elle pensait que la ville lui convenait plus que le village. Elle tourmentait sa mère à ce sujet ; mais la bonne femme, qui savait bien tous les dangers que courrait sa fille, ne voulait pas y consentir. Cependant, ne sachant que faire de cette petite évaporée, la mère Michaud se décida enfin à l'envoyer à Paris, dans une maison que lui indiqua M. le curé, et où il la recommanda fortement, avec prière de veiller sur elle le plus qu'il serait possible. Il donna à Colette au moment de son départ, les avis les plus sages et les plus paternels ; mais c'étaient autant de paroles perdues : l'étourdie n'écouloit pas, et ne songeait qu'au bonheur d'aller à la ville. Pauvre Colette ! Elle arrive : elle est placée en qualité de bonne d'enfants. La malheureuse n'y entendait rien : elle laissait crier les enfants, ne prenait pas garde qu'ils montaient sur les meubles, qu'ils pouvaient tomber et se blesser ; elle n'avait aucun soin de les débarbouiller, de les tenir propres. Comme

au village, enfin, Colette ne s'occupait toujours que de sa personne. Venait-il à l'hôtel quelque domestique étranger, elle allait bien vite se montrer à l'antichambre et chercher des compliments. Mais bientôt elle eut le malheur d'en recevoir de la part de jeunes gens de distinction, et sa fierté devint révoltante à l'égard des autres domestiques. Elle prit même des airs impertinents vis-à-vis de sa maîtresse, qui, plus d'une fois déjà, l'avait trouvée fort insolente.

Enfin, un jour qu'elle avait mené promener les enfants dans un jardin public qu'on nomme le Luxembourg, et au milieu duquel il y a un grand bassin, elle laissait courir seuls les deux enfants et s'amusaient à causer avec un homme qui l'avait accostée. Tout à coup on entend des cris affreux; un enfant est tombé dans le bassin! La pauvre fille perd connaissance. Heureusement un passant saute dans l'eau et en retire le petit garçon qui s'était cru perdu.

Mais je vous laisse à penser la manière dont Colette fut reçue par la mère. Elle eut ordre de quitter la maison le jour même, et la voilà ne sachant où aller, seule dans Paris, sans appui, sans recommandations pour se placer. Il y avait de quoi faire des réflexions; mais est-ce que Colette était capable d'en faire de sages? « Je ne veux plus être bonne d'enfants, dit-elle, cela est trop fatigant et trop désagréable. Je veux me placer comme femme de chambre dans quelque grande maison. C'est une place charmante; j'en ai vu qui sont aussi bien mises que leurs maîtresses, et moi je serai plus jolie que la mienne. Je ne sais à qui m'adresser; c'est égale, je vais me mettre dans les Petites-Affiches. »

Je n'ai pas besoin de vous dire, mes amis, qu'il est bien fâcheux de n'avoir pas d'autre recommandation que celle des Petites-Affiches; mais il y a des gens qui ne sont pas difficiles, et pour bonnes raisons. Colette trouva donc à se placer en qualité de femme de chambre: hélas! ce fut chez une femme bien peu respectable, et auprès de laquelle elle eut devant les yeux plus de mauvais exemples qu'il en fallait pour achever de la perdre.

Je ne veut pas, jeunes filles, vous raconter en détail le reste de l'histoire de Colette. Ce récit vous ferait frémir, mais vos oreilles ne sont pas faites pour l'entendre. Qu'il vous suffise de savoir qu'elle est sortie de cette maison, où elle avait eu le malheur d'entrer, perdue de mœurs et de réputation, et que son unique ressource a été le plus infâme et le plus horrible métier. Quelque temps elle osa espérer de pouvoir ainsi être heureuse dans le sein du vice. Mais la main de Dieu s'apprêtait à la frapper: bientôt ses charmes sont flétris, la maladie et la misère la saisissent comme une proie à dévorer. Tout est fini pour elle: plus de ressources; le remords, la honte, la souffrance, la terreur, sont tout ce qui lui reste. Je n'ose, vous peindre l'état hideux dans laquelle j'ai rencontré cette infortunée, pâle, défaite, mendiant un peu de pain destiné à soutenir la plus misérable existence. La malheureuse enfin n'a plus qu'un vœu à former, qu'une dernière espérance à concevoir: c'est d'obtenir un asile, pour y rendre le dernier soupir, dans l'hôpital où l'on recueille les femmes perdues.

Tout le monde gardait un morne silence à la fin de ce récit, et des larmes roulaient dans les yeux de la plupart des auditeurs. La jeune fille qui avait parlé de Colette dit enfin; Ah! pauvre Colette!

voilà donc pourquoi on n'a plus entendue parler d'elle! Il faut bien nous garder de rien dire de cela à la mère Michaud. Elle est bien malheureuse; mais il vaut mieux encore qu'elle croie sa fille morte, que de savoir ce qu'elle est en effet.

Voyez, mes enfants, reprit Simon de Nantua, voyez la différence qu'il y a, pour le bonheur, entre une conduite honnête et laborieuse et une conduite étourdie et dissipée. Voyez encore combien la beauté est un déplorable avantage, lorsqu'on y attache trop de prix. La beauté du visage n'a de valeur qu'autant qu'elle est l'image de la beauté de l'âme. Souvenez-vous de l'histoire de Colette, et pensez souvent à celle de Catherine.

## PARLEMENT DU CANADA.

### Affaires de Routine.

Lundi 8 Juillet, 1850.

Cinq pétitions sont présentées et mises sur la table. Et entre autres.

Du très Rév. John Carroll, administrateur du diocèse de Toronto, et autres catholiques de la cité de Toronto, demandant que la dix-neuvième section du bill des écoles élémentaires maintenant devant la chambre, soit amendée de manière à autoriser les catholiques à établir des écoles séparées quand et où il leur paraîtra convenable.

De W. Lyon Mackenzie, écr., de Toronto, imprimeur, demandant rémunération pour ses services comme commissaire sur le canal Welland dans l'année 1835.

Du Rév. Angus MacDonell, vicaire-général de tous les évêques composant la province ecclésiastique du Canada et agent général du clergé catholique du Canada, demandant que la dix-neuvième section de l'acte des écoles élémentaires maintenant devant la chambre soit amendée de manière à autoriser les catholiques du Canada Ouest à établir des écoles séparées quand il le trouveront à propos.

De James Burray, et autres, du comté du comté de Mégantic et de la seigneurie de St. Giles de Beauvillage, comté de Lotbinière, demandant une allocation pour réparer les chemins et ponts, dans le comté de Mégantic, suivant le relevé et l'arpentage d'icelui fait par le bureau des travaux en 1847.

Sur motion de M. Taché, toutes les pétitions au sujet de l'intempérance présentées depuis le 24 juin dernier, sont renvoyées à un comité.

L'hon. M. Baldwin présente—Réponse à cette partie d'adresse du 29 mai dernier, demandant copies de tous les comptes faits et rendus par les syndics de chemins à barrières de Québec, pour les années 1848 et 1849, et aussi, copie des délibérations des dits syndics et de leur correspondance avec les propriétaires du pont Dorchester, au sujet de l'achat du dit pont conformément à l'acte passé dans la dernière session du parlement à cette fin.

M. Holmes introduit un bill pour amender et rendre permanent l'acte pour régler l'inspection du bœuf et du lard;—seconde lecture, lundi prochain.

Et aussi, un bill pour autoriser l'échange de certaines debentures de chemin à barrières possédées par la banque d'épargne de Montréal, pour d'autres ayant la même valeur totale, mais étant respectivement pour de plus petites sommes;—seconde lecture, mercredi prochain.

M. le solliciteur-général Drummond introduit un bill pour faciliter l'administration de la justice en certains cas;—seconde lecture, vendredi prochain.

M. Ross introduit un bill pour amender "l'acte pour fournir de l'eau à la cité de Québec, et pour établir un bureau de direction pour la régie et sur veillance des aqueducs qui seront construits en conformité des dispositions du dit acte ; — seconde lecture, jeudi prochain.

M. le solliciteur-général Dummond introduit un bill pour amender l'acte qui détermine le mode de procédures dans les cours de justice du Bas-Canada, dans les matières qui ont rapport à la protection et à la régie des droits de corporation et aux writs de prérogative ; — seconde lecture vendredi prochain.

Sur motion de l'hon. Price, il est nommé un comité spécial à l'effet de prendre en considération s'il y a quelques moyens et quels moyens il y a d'améliorer l'administration des affaires privées de cette chambre, et pour dresser le projet de tels ordres permanents qu'ils jugeront nécessaire ou expédient d'adopter pour faciliter les affaires de la chambre.

L'hon. M. Baldwin introduit un bill pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, jury et enquêtes dans cette partie de la province appelée Haut-Canada ; — seconde lecture, le 16 du courant.

Sur motion de l'hon. M. Hincks, les amendements faits par le conseil au bill intitulé : "Acte pour étendre certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers lorsqu'ils sont dans cette province," sont pris en considération, et agréés.

#### PARLEMENT PROVINCIAL.—11 juillet.—

Un message annonce que le Conseil Législatif a passé le bill pour amender l'acte accordant du secours aux incendiés de Québec.

M. Méthot fait rapport sur le bill pour amender la régleant l'inspection de l'huile et du poisson.

M. Lafontaine introduit un bill pour faciliter la tenue des Cours des Sessions de la paix dans le Bas-Canada.

Les bills suivants sont introduits : par M. Sanbourne, pour amender l'acte incorporant les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada ; par M. Laterrière, un autre bill sur le même sujet. Divers bills sont lus pour la deuxième fois et entre autres, celui pour amender et continuer l'ordonnance au sujet de l'érection des paroisses, la bâtisse des Eglises &c. et le bill pour améliorer la preuve dans le Bas-Canada.

RÉSOLUTIONS qui seront proposées par M. Boulton, de Toronto, le 15 du courant,

M. Boulton, de Toronto, donne avis que le quinze du courant, il proposera qu'il soit nommé un comité pour les fins suivantes :

Premièrement, — Pour s'enquérir du meilleur mode pour changer la constitution du conseil législatif, de manière à lui assurer à un haut degré la confiance publique, et en faire rapport à cette chambre.

Secondement, — Pour s'enquérir du meilleur mode à adopter pour prévenir l'abus du patronage de la couronne, et l'emploi du revenu provincial par l'administration du jour, dans le but de contrôler ou d'entraver en quelque manière que ce soit l'action indépendante des membres des deux branches de la législature.

Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, et nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

## L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 18 JUILLET, 1850.

Pour l'Ordre Social.

TORONTO, 13 Juillet, 1850.

Mr. le Rédacteur,

La besogne législative avance bien lentement ; les discours sont toujours à l'ordre du jour, et le temps et l'argent public sont ainsi gaspillés par nos vaillants économistes qui, à propos de tout, et sur tout, ont toujours une harangue prête. Pas n'est besoin de vous dire, tout ce qu'il y a de vague, de ridicule, de verbiage dans ces discours à la brasse. Mais que voulez-vous, nos discoureurs législatifs trouvent qu'il y a deux excellentes spéculations à faire dans la ligne des discours, quand on possède tant soit peu d'idées commerciales : d'abord, on prolonge la durée de cette bienheureuse manne, appelée l'indemnité des membres ; et ensuite, on a la chance d'en imposer par tout ce partage, à quelques sots qui prennent au sérieux toutes les bourdes et les blagues débitées chaque jour par certains représentants.

Est-ce qu'on ne pourrait pas introduire un bill qui aurait pour titre, *Acte pour délivrer la province du Canada de certains énormes nuisances y mentionnées, et pour priver de l'indemnité, tout représentant qui fera un discours sans rime ni raison et hors de propos.* Je ne vois que ce moyen la pour remédier à cet éternel bavardage qui consume le temps de la chambre et diminue le trésor public d'une manière notable. Il ne se fait rien et tout le temps se passe à des discussions oiseuses puériles et par fois ridicules. Tout le monde veut parler à son tour, se mêler de tout. Il semblerait qu'aussitôt après son élection, chaque représentant à la science infuse. Aussi faut-il s'étonner du gachis de toute espèce dont notre législature nous donne le spectacle chaque année ? Les plus à plaindre, au milieu de cette Babel vivante, ce sont les ministres, sans cesse tourmentés, harassés, importunés par le premier étourdi ou le premier sot venu qui a le privilège d'accoler à son nom les fameuses lettres M. P. P. C'est vraiment à prendre en grippe, le gouvernement représentatif.

Le comité *Pain-d'épice* a fait son premier rapport et probablement aussi son dernier. Il suggère, 1<sup>o</sup>. d'adopter une adresse à Sa Majesté, pour la prier de recommander à ses ministres de réduire le salaire du Gouverneur. 2<sup>o</sup>. De fixer à £500 par année le salaire de l'Orateur de la chambre, et que l'Orateur du conseil législatif soit membre de l'administration, sans salaire comme orateur. 3<sup>o</sup>. De réduire les salaires des Greffiers de la chambre et du conseil législatif à £500 et ceux des assistants Greffiers à £400. 4<sup>o</sup>. Que les salaires des Juges des cours supérieures soient fixés à £1000 par an, et que les

salaires des juges de circuit restent les mêmes. 5°. Le comité n'est pas prêt à se prononcer sur les salaires à accorder aux membres du gouvernement dont la tenure précaire, l'immense labeur qui leur est imposé, font penser à votre comité qu'il est expédient que ces salaires soient établis suivant l'échelle la plus élevée.

Voilà pour les économies recommandées par le fameux comité qui devait remplir le coffre public. Vous voyez que Messieurs les économistes ne suggèrent aucune diminution dans la paie des membres, de crainte, par une réduction dans les 20s. par jour, de menacer de limiter le choix du peuple. Allons ! en voilà une bonne ! Vous ne l'auriez jamais trouvée ; mais nos économistes ont une imaginative du diable. Ainsi, que le peuple se le tienne pour dit, c'est par amour pour le peuple, que ses représentants empochent quatre piastres par jour. Il faudrait que le peuple fut bien ingrat pour ne pas reconnaître à la prochaine élection cet amour désintéressé. En revanche, on recommande de mettre à la porte sans cérémonie, M. Félix Fortier, Greffier de la couronne en chancellerie, dont le salaire est de £150 par an, environ. Vous croyez qu'on a quelque plainte contre ce monsieur, ou qu'on propose au moins temps de l'indemniser ? Pas du tout. Nos économistes ont d'autres idées que celles là. Ils mettent M. Fortier dehors, tout simplement pour faire de l'économie. Voilà comme ces tartuffes politiques font des retranchements aux dépens de la justice. Ils laissent dans toute leur rondeur les gros salaires, et se rabattent comme des vautours sur les petits qu'ils écornent tant qu'ils peuvent lorsqu'ils ne les suppriment pas en entier. Ma foi, changeons de chapitre, car c'est dégoûtant de voir un tel tripotage.

Le bill pour l'administration des Postes est enfin passé en dépit de l'opposition factieuse de notre minime mais loquace opposition. Le salaire du Maître Général des Postes est fixé à £750 par année. Encore un *snugberth* (une jolie place) qui sera donnée... Nous verrons. On dit que le parlement va bientôt être prorogé.

La correspondance entre l'exécutif et M. Papineau a été imprimée. Il paraît par cette correspondance, que M. Papineau étant en Europe, reçut une lettre de son frère l'honble. D. B. Papineau, l'informant de l'envoi de £200 votés par l'Assemblée législative pour obtenir copie de manuscrits relatifs à l'histoire du Canada. Sur cette somme, M. Papineau n'a employé que £50, gardant entre ses mains la balance £150. En 1848 le Secrétaire provincial écrivit à M. Papineau à ce sujet. M. Papineau répondit qu'il avait entre les mains une somme de £150 qu'il pensait pouvoir garder, croyant que le gouvernement lui devait. Le Secrétaire répliqua que M. Papineau ayant reçu en 1846 une somme de £4,500 pour arrrages de salaire comme orateur, sans faire aucune réserve, et sans qu'il ait allégué aucune erreur ou prétendu que la province lui devait pour une autre cause, le gouvernement doit regarder ce paiement de £4,500 comme solde parfaite de toute réclamation. Que pour ces raisons, M. Papineau doit sentir que la balance de 150 doit être remise dans la caisse. Ceci se passait en août 1848... La somme de £150 réclamée par le gouvernement n'a pas encore été remboursée par M. Papineau.

A la hâte

V. W.

## Chronique Politique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 29 JUIN.

FRANCE.—L'Assemblée Nationale doit être prorogée vers le 10 ou le 15 Aout. La loi sur la presse doit prochainement être soumise à l'Assemblée.

On a découvert à Oran une conspiration ayant pour but d'établir la république sociale en Algérie.

—De nombreuses arrestations ont eu lieu à Paris. Parmi les individus arrêtés, il s'en trouve un grand nombre appartenant à une société secrète désignée sous le nom de l'association générale, industrielle et solidaire. Les règles de cette société ont été saisies ; On y lit textuellement ce qui suit ;—

“ Les principes fondamentaux de l'association son basé sur la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

La solidarité, conséquence naturelle de se principe, entraine avec elle la mélioration de l'existence-assure à tout le droit au travail et implique de voir à chaque membre.

“ L'association a pour but lafranchissement du travail par labolition des intermédiaires inutile ; la fondation du er dit gratuit, l'échange des produits, l'égalité parfaite des droits et des devoirs réciproques, enfin l'unité d'action entre tous les associés.”

Ces réformateurs devraient commencer par réformer leur ortographe et fraterniser avec la grammaire.

—L'Assemblée nationale s'occupe de la réforme du régime Hypothécaire. Trois systèmes sont présentés par M. Hennequin, M. Woloski et M. Dain.

—L'augmentation du salaire du président de la République a été votée pour une année seulement. La majorité a été de 46.—Les difficultés entre ce pays et l'Angleterre au sujet de la question grecque, sont terminées.

RUSSIE.—On écrit de la frontière de Pologne, 15 juin :

“ Depuis le séjour que Sa Majesté l'empereur de Russie a fait à Varsovie, le bruit s'est répandu que Sa Majesté avait l'intention de fonder un royaume de Pologne indépendant et de mettre à sa tête le Cesarewitsch. héritier pr. somptif de la Couronne. Les autres cabinets seraient d'accord avec Sa Majesté sur ce point.”

AUTRICHE.—VIENNE, 19 juin.—Un congrès d'Évêques aura lieu à Gran, en Hongrie, vers la fin de juin, et l'on fait déjà les préparatifs nécessaires. Le primat de Hongrie le présidera, et on s'y occupera, entres choses autres, de l'accroissement du nombre des Évêques grecs-réunis.

—D'après les journaux italiens, une amnistie sera accordée le 18 août, jour où Sa Majesté atteindra sa vingt et unième année, aux Lombards. Les Lombards émigrés seront invités à rentrer dans leur foyers, et, en cas de refus, leurs immeubles seront grevés d'une taxe d'émigration de 30 p. 100.

On écrit de Prague que le peuple se croit à la veille d'événements importants. Non seulement on a dirigé del'infanterie et de la cavalerie vers la frontière, mais ont fait une tête-de-pont à Leitmeritz qui se ralliera à la place de Thésienstadt.

PRUSSE.

Berlin, 22 juin.—La situation de la plupart des anciens propriétaires dans la province de Posen est déplorable ; le Ministère délibère sur les moyens à employer pour venir en aide à leur détresse. Il a résolu de fonder une Banque provinciale et de la joindre à l'union du crédit foncier qui y existe déjà.

en se servant des fonds de réserve de cette union pour fonder ladite banque. On a ainsi l'espoir d'être en mesure d'avancer des capitaux aux propriétaires qui en auraient besoin.

**ANGLETERRE.**—La chambre des Communes a passé un vote de confiance envers les ministres. La majorité n'a été que de 46 sur 574 membres présents. Cependant ce vote ne peut être regardé comme un indice impartial de l'opinion publique, parce que des intrigues profondes sont en jeu pour amener la résignation du ministre.

#### *Assaut sur Sa Majesté la Reine.*

Le 27 juin, Sa Majesté accompagnée de trois de ses enfants, quittait en voiture le palais de Cambridge—House, et le carrosse venait de passer la porte cochère, lorsqu'un misérable du nom de Robert Pate, ayant à la main une canne très légère, s'avançant vers la voiture, s'approcha de Sa Majesté et lui donna plusieurs coups de cette canne sur la tête et au visage, mais heureusement sans faire grand mal à la reine. La coiffure de Sa Majesté a été démolie et son front portait l'empreinte du coup qu'elle avait reçu. L'assaillant a été immédiatement arrêté et conduit à la prochaine station de Police. La Reine en cette circonstance, a montré beaucoup de sang-froid. Le soir Sa Majesté s'est rendu à l'Opéra où elle fut saluée par la foule, d'applaudissements enthousiastes.

#### ITALIE.

On écrit à l'*Univers*, ce qui suit :—

Rome, le 20 juin 1850.

Nos rouges continuent leurs exploits : seulement, on peut remarquer avec satisfaction que leur ardeur diminue et qu'ils se cachent avec un soin de plus en plus grand. Vous avez vu, par ma lettre du 4, qu'ils avaient encore, à cette époque, employé la poudre, les grenades, les machines infernales et autres moyens de cette force et de cet éclat. Aujourd'hui ils en sont venus aux pierres et aux allumettes chimiques.

Il y a ici un tribunal qui les inquiète plus que tous les autres : c'est celui du Cardinal-Vicaire, et ils ont sans doute pour cela d'excellentes raisons. C'est à ce tribunal que sont portées toutes les causes d'immoralité, de débauche et de libertinage. Or, il paraît que nos héros ont eu fréquemment des démêlés avec cette cour un peu gênante. Plusieurs même ont été happés et mis en prison par les officiers de police de Son Eminence. Il fallait bien se venger de cette intolérance. voilà pourquoi, dans la nuit du 16 au 17, ils ont enfoncé les portes de l'étude d'un notaire attaché à ce tribunal, et y ont bravement mis le feu, espérant détruire par ce moyen certains papiers et certaines procédures qui ne sont pas précisément à leur honneur. L'incendie, qui pouvait produire les effets les plus désastreux, non-seulement dans l'étude incendiée, mais encore dans tout le quartier environnant, a été heureusement étouffé.

Les hommes d'ordre se demandent, à la vue d'attaques aussi multipliées et aussi audacieuses, ce que fait la police pour prévenir d'aussi abominables attentats. L'indulgence est une vertu ; mais la justice aussi est un devoir ; les citoyens paisibles ont le droit d'être protégés dans leurs personnes et dans les propriétés contre ces barbares, et il faut dire le mot, contre ces assassins. Espérons que le Gouvernement saura prendre des mesures efficaces : c'est l'impunité qui enhardit ces misérables, plus lâches encore qu'ils ne sont célébrés.

Le ministre de la guerre vient d'ordonner un enrôlement de 4,000 hommes et il poursuit activement l'organisation de la nouvelle armée. On voit le plus grand plaisir qu'il paraît vouloir entrer résolument dans la voie que nous nous permettons d'indiquer dans notre dernière lettre, et qui est d'appeler au commandement, autant que possible, des officiers capables, dévoués au Saint-Siège et pris dans toutes les nations catholiques. Les trois premiers choix sont tombés sur des hommes on ne peut plus honorables, et qui ont fait en Suisse et dans les Etats romains leurs preuves de bravoure et de fidélité à la cause de l'Eglise et de la société. Que le ministre persévère dans cette voie : la bonne composition de de l'armée pontificale est à ce prix.

**ETATS-UNIS.**—M. Millard Fillmore, vice président de la république, succède de droit au général Taylor, comme président. Les funérailles de l'ex-président ont eu lieu, samedi. Le ministère en masse a résigné, et M. Webster a été chargé par le président de former une nouvelle administration.

#### **Retranchement dans les Salaires des Officiers Publics.**

M. Boulton a dû proposer en comité général de la chambre, une série de résolutions tendant à fixer le salaire du gouverneur à £2,500 par année.

2<sup>o</sup> divisant les salaires de tous les officiers publics (les juges exceptés) en trois classes : 1<sup>er</sup> classe, salaire n'excédant pas £500 ; 2<sup>e</sup> classe, salaire n'excédant pas £300 ; 3<sup>e</sup> classe, salaire n'excédant pas £175. Tous les officiers publics devront appartenir à une de ces classes.

3<sup>e</sup>. La paie des représentants fixée à 15s. par jour et en aucun temps le montant total de cette paie ne pourra excéder £75 pour chaque membre.

4<sup>e</sup>. Le salaire de l'orateur de la chambre sera de 22/6 par jour.

#### **CANAL ENTRE LE ST. LAURENT ET LA RIVIERE ST. JEAN.**

M. Chauveau dit qu'il s'était engagé dans une assemblée publique tenue à Québec, à mettre ce sujet sous la considération du gouvernement. Il aimait à voir qu'un hon. membre qui est plus intéressé dans cette entreprise que les citoyens de Québec a déjà soulevé la question, et qu'il a demandé la nomination d'un comité pour s'enquérir de la possibilité de construire ce canal. Cet hon. membre dont il veut parler est le représentant de Rimouski, qui a fait à grands frais l'exploration partielle de la route. Il est clair qu'il y a de grandes facilités pour la construction d'un canal, tout le monde en est convaincu, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick a montré qu'il comprend le prix d'un ouvrage de ce genre. Voici quelques extraits du discours du rév. M. Churchill à l'assemblée publique qui montrent combien ce travail est désirable.

« La rivière n'a pas besoin d'être explorée, disait ce monsieur, et l'étendue du portage entre Trois-Pistoles et le Lac Témiscouata n'est que de 18 milles, ou entre la Rivière du Loup et le Témiscouata, de 36 milles ; et il n'y a aucun doute que le reste ne soit entrepris par le Nouveau-Brunswick. J'attirerai maintenant l'attention à la route elle-même, et aux grands points qu'il faut gagner. La route va à St.

Jean par le Lac Témiscouata, et la seule terre sur cette étendue est le portage des Trois-Pistoles et des Grandes Chûtes; et ici je dirai que pendant deux ans il y a eu un bateau conduit par des chevaux sur le lac, et un petit vapeur en opération dans la partie supérieure de la rivière St. Jean près de Madawaska, et entre Woodstock et Frédéricion. Aussi entre Woodstock et Frédéricion le commerce a-t-il été considérable; dans l'avant dernier automne, il n'y avait pas en moins de 3,000 passagers et de 2,000 barils de fleurs transportés par ce seul vaisseau. La consommation de la fleur dans le Nouveau-Brunswick seul, a été estimée à 200,000 barils par année, et je vais lire la différence entre le coût de transport, tel qu'estimé par M. Fisher, entre la route proposée, et celle de New-York."

200,000 barils de fleur à Chicago	\$3 50c.	- - - - -	\$700,000
Fret pour Québec.	- - - - -	50c.	100,000
Expédition,	- - - - -	5c.	10,000
Assurance 1 par cent.	- - - - -	-	8,000
Assurance de Québec, ½ par cent.	- - - - -	-	4,050
Fret de Québec à St. Jean	- - - - -	50c.	100,000
Commission, 2½ par cent.	- - - - -	-	23,053
Total à Québec			\$945,203
Via New-York.			
200,000 barils de fleur de Chicago	\$3 50c.	- - - - -	\$700,000
Fret pour New-York	- - - - -	\$1 00	200,000
Expédition à Buffalo,	- - - - -	5	10,000
Assurance pour New-York, 1 par cent.	- - - - -	-	9,100
Chargement en vaisseaux à New York	- - - - -	-	510,000
Assurance de New-York, 1 par cent	- - - - -	-	9,291
Echange sur New-York 1½ par cent	- - - - -	-	14,076
Fret de New-York,	- - - - -	25c.	50,000
Commission, 2½ par cent	- - - - -	-	25,062
Total à New York			\$1,027,529
Déduction.			945,203
Différence de dépense en faveur de la route de Québec.			\$82,326

Et les facilités de transport à bon marché que la route en contemplation offrira augmenteront au moins du double la consommation dans les provinces inférieures."

Maintenant, dit M. Chauveau, l'avantage qui devra résulter de cette entreprise est facile à comprendre; elle complétera la grande chaîne des canaux du St. Laurent, obviendra immédiatement aux grandes difficultés et aux grands dangers de la navigation du Golfe St. Laurent, à certaines saisons de l'année, et augmentera considérablement le commerce entre le Canada et les provinces d'en bas, en ouvrant une voie sûre et facile de là aux Etats de l'Ouest. J'espère donc que des copies de toute la correspondance entre les deux gouvernements sur cet objet très important seront soumises à la chambre.

M. Robinson doute si un autre million et demi pourrait être obtenu, mais il espère que le gouvernement enverra quelque personne d'expérience durant cette saison pour voir ce qu'il y a à faire, vu qu'il a entendu dire qu'une très-petite somme suffirait pour construire un canal en cette place.

M. Drummond espère que l'hon. membre pour Québec voudra bien suspendre sa motion jusqu'à demain, vu que le commissaire des terres de la couronne n'est pas à sa place dans le moment.

M. Chauveau consent à la demande du vol. général.—*Minerve.*

**Sociétés secrètes a Montréal.**

*Les francs frères.*—Il paraît qu'il existe parmi nous un certain club de jeunes canadiens, une association secrète qui a des loges ou lieux de ralliement, dans trois de nos faubourgs, c'est-à-dire, aux faubourgs St. Laurent, St. Antoine et Québec. Hier soir, un attroupement considérable s'est formé en face de la loge du faubourg St. Laurent, qui siège dans le haut d'une maison au coin des rues Ste. Catherine et Sanguinet, et à un signal convenu, une nuée de pierres est venue fondre dans les chassés du second étage où étaient rassemblés les francs-frères, toutes les vitres de cinq ou six chassés furent brisées. Deux ou trois coups de feu, à ce qu'il paraît, partirent de la maison et c'est alors que les assiégeoisants livrèrent l'assault et s'emparèrent de la maison. Lorsqu'ils furent arrivés dans la loge, les francs-frères l'avaient évacuée, en se sauvant par les toits ou les galeries qui communiquaient par derrière aux maisons voisines.

Quelque soit la conduite des membres de cette société (nous en parlerons tout à l'heure) un pareil acte de violence et de violation de domicile ne saurait être approuvée. Si les citoyens qui avoisinent la loge en question ont quelques raisons de se plaindre des jeunes gens qui la fréquentent, ils devaient s'adresser aux autorités pour faire disparaître le mal, et non se faire justice eux-mêmes. Si on en croit tout ce qui se dit dans le voisinage, il paraît que les griefs qu'on allègue contre les adeptes de la loge sont que ceux-ci sont un peu bruyants et interrompent le repos des voisins: qu'on tient dans la loge des propos obscènes, socialistes et irréligieux; quelques uns ajoutent qu'on a entendu les cris "à bas la religion, à bas le clergé, à bas les évêques, le Pape, &c." On a été, ajoute-t-on, jusqu'à profaner le nom du Christ. Voilà ce qui se dit dans les environs de la loge, et c'est ce qui aurait causé l'attroupement d'hier soir et la destruction de la maison en question.

Ceux qui y sont entrés après la déroute des francs-frères y ont trouvé une chambre noire où étaient un dais et une espèce d'autel; c'est dans cette chambre noire, au milieu de l'obscurité, que les nouveaux membres devaient prêter le serment. On y lisait diverses inscriptions plus ou moins orthodoxes! Voilà ce qui se disait ce matin dans les environs de la maison assiégée, mais nous ne garantissons pas la vérité de tous ces propos.

Quoiqu'il en soit, il est étonnant que des Canadiens se soient ainsi rués sur leurs propres compatriotes sans quelques raisons légitimes. Il fallait une cause pour former spontanément un rassemblement de plusieurs centaines de personnes, et surtout pour pousser cette foule à se porter à des excès aussi condamnables...—(*Minerve.*)

La société d'amélioration de la condition des classes ouvrières de Londres a tenu dernièrement une séance qui démontre combien est stérile la philanthropie philosophique. On en jugera par les quelques lignes suivantes que nous empruntons à un journal anglais: "Le révérend Champlin, recteur de White-Chapel, a vu jusqu'à 150 êtres humains entassés dans une chambre commune de 18 pieds sur 16 et de 8 pieds de hauteur. On y faisait la cuisine, on y levait, jouait, fumait; et, comme tou-

jours, l'excès de la misère avait engendré la dépravation. Les chambres à coucher étaient encore pires.

L'orateur, appelé auprès d'un mourant, en sa qualité de ministre de la religion, n'avait pu trouver de place pour s'agenouiller auprès de son lit et lui administrer le Sacrement : il y avait la 16 lits positivement contigus. Pas de classification, pas de décence possible dans ces dortoirs immondes ! L'air pestilentiel qu'on y respire porte à l'intempérance et fait mourir une grande partie des enfants."

#### LE JOURNALISME.

Les sociétés modernes ont confié à tous le pouvoir d'être journalistes. Je ne veux pas en ce moment me prononcer sur cette institution : je me borne à vous en faire remarquer la grandeur. Votre profession est à la fois une sorte de sacerdoce civil et une milice.

L'instrument que vous maniez peut être un instrument de salut ou de mort. La parole est plus tranchante que le glaive, plus prompt que l'éclair, plus destructive que la guerre.

Ministres de la parole sociale, n'oubliez jamais que la responsabilité la plus terrible accompagne toujours ce redoutable ministère ; que l'éternité seule a des peines suffisantes pour punir ceux qui mettent la parole, ce don divin, au service de l'erreux, de même que l'éternité seule a des récompenses suffisantes pour ceux qui consacrent leur parole et leurs talents au service de Dieu et des hommes.

DONOSO CORTÈS.

#### Comment on entend l'Économie !

Les débats pour réduire de £75, le salaire du Surintendant de l'Éducation pour le Haut-Canada, ont coûté ce qui suit à la province.

Discours de H. J. Boulton, $4\frac{1}{4}$ heures			
à £51 2 0 par heure,	£229	19	0
Do de H. Sherwood, 2h. à do.	114	19	6
Do de L. J. Papineau. Comme c'était une question du Haut-Canada, il n'a parlé que $\frac{3}{4}$ d'heures qu'il a employés à ravalier ses compatriotes,	38	6	5
Do de Peter Perry, ( <i>clear grit</i> ) 2 h.	102	4	0
Do du reste de l'opposition comprenant les moins bavards, 2 heures,	102	4	0
(Globe.) Total,	£828	3	6

De sorte que pour une économie d'une misérable somme de £75, nos retrancheurs ont fait encourir à la province une dépense énorme.

Economie opérée,	£75	0	0
Coût de cette économie,	828	3	6
Perte faite par la Province.	£753	3	6

A ce compte là comme le remède est pire que le mal, il vaut mieux renoncer à faire de l'économie, c'est par trop coûteux.

On nous écrit de Toronto, en date du 13 :

"Hier et avant-hier, nous avons eu les deux premières journées de chaleur telle à nous rap-

peler la canicule de Québec. L'état sanitaire est excellent néanmoins.

Tous les avocats du Bas-Canada, présents à Toronto assistent ce soir à un dîner donné par le barreau du Haut-Canada. Il y aurait de l'ingratitude à voir là autre chose qu'une politesse ; mais moi qui connais mes Haut-Canadiens, j'y vois autre chose :

Timeo Danaos.

Avez-vous vu un certain bill pour permettre aux avocats de pratiquer dans les deux sections de la province ? Or, ce bill tournerait tout entier à l'avantage du barreau du Haut-Canada. Les avocats du Bas-Canada feraient bien de réfléchir sur les conséquences de cette mesure qui, tout en paraissant la plus innocente du monde, aurait nécessairement pour eux, des résultats bien sérieux."

#### Comté d'Yamaska.

On nous écrit de St. Michel d'Yamaska en date du 16 :—

"Il règne ici un meilleur esprit. Les commissaires d'École se sont organisés et vont sérieusement se mettre à la besogne de faire fonctionner la loi d'Éducation. L'élection de deux commissaires aura lieu lundi. A St. David, J. Wurtele, Ecuyer, a été élu par acclamation conseiller municipal. Diveres poursuites sommaires ont eu lieu contre les plus mutins des récalcitrants ; ce qui a contribué à ramener les autres à la raison et à l'obéissance à la loi MM. Johnson et Delisle, deux des membres de la commission d'Enquête, ont siégé comme juges de Paix dans ces poursuites, M. Crémazie le troisième commissaire, est depuis longtemps retourné à Québec, considérant qu'il ne pouvait être d'aucune utilité ici aux termes des nouvelles instructions qui semblent limiter les devoirs des commissaires à des investigations qui ne peuvent être faites que par des juges de Paix.

"M. Futvoye, le secrétaire de la Commission, agit comme greffier de MM. Delisle et Johnson. Ce monsieur, par son activité et son habileté a rendu et rend encore les plus grands services. On ne pouvait faire un meilleur choix."

RÉCOLTES. — Les nouvelles que nous recevons des différentes parties du pays, relativement aux récoltes, sont très satisfaisantes. Dans le district de Montréal, on mentionne la récolte de foin comme très abondante. A moins d'accident, on croit généralement que la récolte de cette année sera une des plus belles que nous ayons vu depuis longtemps.

La collecte faite dans l'église du faubourg St. Roch en faveur des familles de la Pointe-Levy victimes de l'ouragan du 5 courant, s'est élevée à £26-3s.—Le montant de celle des Eglises Métropolitaine et du faubourg St. Jean est porté à £39-15s-10d. faisant un total de £65-16s-10d.

Un incendie a éclaté à Philadelphie, le 9 courant, et on élève le nombre des personnes tuées ou blessées à 300. On compte 400 maisons de détruites pour une valeur d'environ 4 millions de piastres.

—Un autre incendie avait eu lieu deux jours auparavant dans la petite ville de Brocklyn, vie-

vis New-York. Un grand nombre de maisons ont été consumées ainsi que plusieurs bâtiments qui se trouvaient près des quais. La perte est estimée à un million de piastres.

ÉDUCATION. — Nous avons reçu le Rapport du Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada, pour l'année 1849.

Par le Télégraphe.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

TORONTO, 16 juillet.

Hier soir, M. Price a mis devant la Chambre la correspondance au sujet de la réimpression des ouvrages anglais jouissant du droit d'auteur, (*copy right*); et aussi un état montrant la population des divers collèges électoraux qui devaient être créés par le bill de la représentation.

Le bill pour la protection des femmes mariées a subi sa deuxième lecture.

M. Merritt a soumis à la chambre le rapport du bureau des Travaux Publics pour 1849.

Le *Globe* d'aujourd'hui annonce que le ministère va soumettre son plan de retranchement fixant les salaires des Procureurs-Généraux, à £900; de l'Inspecteur-Général, du Commissaire des Terres, du Secrétaire Provincial; du Receveur-Général, du Maître Général des Postes et du premier Commissaire des Travaux Publics, à £750; de l'assistant commissaire, à £650; des Solliciteurs-Généraux, à £600.

Le bill des Postes a été passé.

M. Chabot introduit un bill pour incorporer la *Société Ecclésiastique de St. Michel*.

M. Chénveau, un bill pour amender l'acte réglant les districts dans lesquels les actions réelles et mixtes devront être intentées.

Le bill de M. Badgley, sur la loi Criminelle, est remis à la prochaine session, du consentement de ce monsieur.

### Exhibition de 1851.

Qu'enverrons-nous à l'Exposition de l'Industrie de toutes les nations, qui doit avoir lieu en Angleterre en mai, 1851? Nous n'entreprendrons pas de répondre à cette question, si ce n'est en ce qui regarde les produits de l'agriculture.

Comme membres de la grande famille britannique, il nous conviendrait, à ce que nous concevons, d'envoyer des échantillons de chacun des produits agricoles que l'on peut recueillir en Canada, non pas comme concurrents, mais pour montrer de quoi le pays est capable, sous le rapport de l'agriculture. Il peut y avoir quelques-uns de ces produits qui ne le céderont à aucun de ceux qui seront exposés. Notre herbe de prairie, notre mil surtout serait, nous n'en doutons pas, égale à tout échantillon de foin qui pourrait être exposé, et c'est un article important parmi les productions de la terre. Nos pois sont aussi d'une excellente qualité; mais quant à nos autres grains, nous ne pourrions nous attendre à en montrer qui égalassent par la qualité ceux d'Angleterre, bien que nous puissions en montrer de bons échantillons. Le chanvre, s'il était cultivé ici, cette année, produirait un échantillon égal, à tout ce qui

en peut être produit en Europe, et cet échantillon, nous devrions faire en sorte de l'envoyer pour l'exposition. Nous pourrions aussi envoyer un échantillon de notre lin, en graine et fibre, s'il avait été cultivé convenablement. Ce pays, nous en sommes convaincu, pourrait produire de la graine de lin d'une qualité supérieure, et ce serait un produit très utile pour notre propre usage et pour l'exportation.

Nos récoltes de racines, telles que carottes, panais, mangel-wurzel, pourraient aussi paraître avec avantage. Nous avons des fruits de différentes espèces qui sont excellents, et propres à faire voir ce que notre pays et notre climat peuvent produire.

Nous avons oublié de faire mention du sucre d'érable comme produit dont nous pourrions envoyer des échantillons, tant bruns que raffinés. C'est un produit auquel nous devrions nous intéresser, et dont nous devrions nous efforcer d'augmenter la récolte. Nous avons des érables sans nombre, et tous les jours on les coupe et on les détruit. Nous pensons qu'on pourrait faire du sucre d'érable à aussi bon marché qu'on en fait de cannes. Nous avons les érables à sucre, et nous avons certainement une variété et une quantité suffisante d'autres arbres, pour pouvoir épargner ceux qui produisent le sucre. C'est un sujet qui mérite attention. Autant vaudrait abattre des arbres fruitiers que des érables à sucre, particulièrement quand il n'y a aucune nécessité d'abattre ces derniers. On devrait préserver les érables, et faire de la manufacture du sucre qu'on en peut tirer, une industrie régulière. Nous soumettons ces suggestions à la considération du public. — *Journal d'Agriculture*.

ÉTAT comparatif des arrivages et tonnages au port de Québec, pendant les années 1849 et 1850, au 13 juillet.

Année	Vaisseaux.		Tonnage.
	1849	1850	
	523	520	200,052
			222,283
Moins cette année	3	Plus	2,223

### SEMINAIRE DE QUÉBEC.

Les exercices publics du PETIT SEMINAIRE de Québec commenceront LUNDI, 29 du courant, à UNE heure et demie après-midi, et continueront les deux jours suivants.

Les séances du matin commenceront à HUIT heures et demie, et celle de l'après-midi à UNE heure et demie.

La dernière séance sera consacrée à l'exhibition des morceaux de dessin faits par les élèves, à des pièces de musique vocale et à une Discussion Philosophique qui sera suivie de la Distribution solennelle des Prix.

Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont respectueusement invités à honorer ces exercices de leur présence.

Les vacances s'ouvriront le PREMIER août, après la messe. La rentrée des pensionnaires est fixée au MARDI, 17 Septembre, à SIX heures du soir.

Québec, 17 juillet, 1850.

### COLLEGE DE STE. ANNE.

Les Examens publics au COLLEGE DE Ste-Anne, auront lieu le VINGT-QUATRE et le VINGT-CINQ de JUILLET, en quatre séances. La séance du matin du premier jour sera précédée du service anniversaire du Rév. M. PAINCHAUD, fondateur du Collège. Les vacances s'ouvriront immédiatement après la distribution des prix, à la fin de la seconde séance du dernier jour. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont invités à y assister. La rentrée des classes

aura lieu vers la mi-septembre. Le jour sera indiqué plus tard.

La corporation du collège craint devoir informer, dès à présent, le public, qu'à la rentrée des classes, cet automne, le cours élémentaire anglais sera confié aux Frères des Ecoles Chrétiennes, au nombre de huit, dont quatre professeurs d'anglais, dirigés par l'un d'eux qui a été pendant six ans à la tête d'une école normale à Rouen, et qui est venu de France aux frais du collège. Le cours anglais, ainsi tenu par les bons Frères, continuera cependant à être, comme par le passé, entièrement sous le contrôle de la corporation et sous l'intendance du supérieur de la maison, qui sera responsable envers les parents des élèves.

Les C. C. Frères acceptent et rempliront le programme de cette section du Collège ; ils enseigneront les langues anglaise et française grammaticalement, l'arithmétique, la Tenue des livres, l'écriture soignée, l'Histoire Sainte, des Notions d'Histoire ancienne et moderne, l'Histoire du Canada, la Géographie, le Dessin linéaire et le Toisé. Comme les Frères se chargent du personnel de cette section du Collège, les parents trouveront en eux des maîtres éprouvés dans la bonne éducation des enfants ; ils désirent aussi enseigner la tenue et l'écriture, ils auront donc une classe pour les enfants qui n'auraient pas encore été aux écoles, ou qui ne seraient pas encore assez avancés dans la lecture pour commencer leur cours d'études.

Du reste, rien ne sera changé pour ceux qui entreront au Collège déjà capables dans la lecture et l'écriture ; pour ces derniers, le cours élémentaire anglais sera, comme par le passé, de trois ans.

15 juillet 1850.

#### Nouveaux Agents.

MM. J. B. Lionnais, Inst. Portneuf,  
H. A. Trépanier, Inst. St. Stanislas,  
Alexis Beaulieu, march. Ste. Claire,  
ont bien voulu se constituer Agents pour notre feuille dans leurs localités respectives.

#### Correspondances.

J. D. L.—écr., St. Thomas.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné. Cet abonnement date du 16 mai.  
M. J. B. L.—Inst. Portneuf.—Journaux expédiés, votre abon. date du 15 courant. Nous acceptons vos offres.  
M. Isidore B.—Inst. Deschambault.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné. Cet abonnement date du 16 mai dernier.  
M. H. A. T.—St. Stanislas.—Lettre reçue ; journaux expédiés. Votre abonnement date du 28 mars. Vos offres sont agréées.  
M. Dolphice T.—Ste. Geneviève.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
Messire L.—St. Henri.—Reçu 6 mois.  
M. J. B. D.—Deschambault.—Lettre reçue.  
M. Jos. G.—St. Irénée.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
M. Al. B.—Ste. Claire.—Lettre reçue ; nous acceptons vos offres.

#### Gazette des Pilotes.

PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

10 juillet.

Goëlette Ono, pilote François Nadeau.—Navire Jane & Barbara, pilote Germain Belanger.—Loodianah, pilote Joseph Genest.—Barque Springfield, pilote Julien Langlois.—Ellergill, pilote Jean Charles Wagner.—Mississippi, pilote Pascal Dick.

#### CONDITIONS.

### L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus

de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevrons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

#### Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. Pabbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damas-Robin.
Ste. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr. N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	O. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles — — —	F. X. Larue.
Ste. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lionnais, Inst.
Ste. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolphice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
Ste. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
Ste. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.

#### Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault.
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu.
Ste. Marie, (Beauce,) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. N. P.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Joré, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. Pabbé Langevin.
Beauport, — — —	M. Pabbé Bernard.
Château-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. Pabbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.